

PROCES VERBAL DE SEANCE

CONSEIL MUNICIPAL DU 14 SEPTEMBRE 2020

Etaient présents : M. Éric WARLOUZET, Mme Catherine MESTIRI, M. José DROUART, Mme Liliane JODIN, M. Jean-Pierre BIELAWSKI, Mme Françoise LESOT, M. Jean-Claude JUMELIN, Mme Sylvie SAGON, M. Patrick NALLOT, Mme Isabelle PONCHAUX, Mme Nathalie ROZANSKI-LAMBERT, M. Jean-Marc PAPADIA, M. Benoît GRZYWA et M. Jérôme GODART.

Pouvoir a été donné : Mme Catherine MESTIRI par Mme Carole LECOMTE

Public : M. Jean-Michel LEROUX.

Secrétaire de séance : Mme Liliane JODIN

* * * * *

Monsieur le Maire présente l'ordre du jour.

I. DELIBERATIONS A PRENDRE

1°/ DOSSIER DE DEMANDE DE SUBVENTION AU CONSEIL DEPARTEMENTAL DE L'OISE, PROGRAMME 2020, POUR LE REMPLACEMENT D'UN VEHICULE UTILITAIRE.

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil Municipal la nécessité de remplacer le véhicule utilitaire Peugeot Partner, utilisé par les agents techniques.

Il précise que celui-ci, au vu de la vétusté (15 ans), entraîne de grosses dépenses (frais de carburant, entretien et réparations), et qu'il serait plus rentable d'acquérir un autre véhicule plus moderne et plus économique.

Pour ce faire, il présente le devis d'un modèle similaire établi par la Société PEUGEOT dont le cout estimatif s'élève à 12 493.00 € HT.

Il demande alors à l'assemblée délibérante de se prononcer sur cette acquisition en sollicitant l'aide au Conseil Départemental de l'Oise pour une subvention aussi élevée que possible.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés, les membres du Conseil Municipal décident de :

- ACCEPTER la proposition de Monsieur le Maire telle que présentée ci-dessus.
- AUTORISER Monsieur le Maire à signer tous documents afférents au remplacement du véhicule utilitaire

2°/ DOSSIER DE DEMANDE DE SUBVENTION AU CONSEIL DEPARTEMENTAL DE L'OISE, PROGRAMME 2020, POUR CREATION TROTTOIRS AVEC EVACUATION DES EAUX PLUVIALES RUE PATRICK SIMIAND.

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil Municipal la nécessité de créer des trottoirs sur une partie de la rue Patrick Simiand pour la sécurité des riverains et de raccorder l'évacuation des eaux pluviales au réseau du tout à l'égout de la commune.

Il présente alors à l'assemblée un devis estimatif établi par la Société VERDAT à Pontpoint s'élevant à la somme de 19 862.50 € H.T., comprenant la création de trottoirs et les travaux d'assainissement.

Pour ce faire, il demande à l'assemblée délibérante de se prononcer sur ces travaux en sollicitant l'aide du Conseil Départemental de l'Oise pour une subvention aussi élevée que possible.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés, les membres du Conseil Municipal décident de :

- ACCEPTER la proposition de Monsieur le Maire telle que présentée ci-dessus.
- AUTORISER Monsieur le Maire à signer tous documents afférents à la réalisation de ces travaux de voirie.

3°/ DOSSIER DE DEMANDE DE SUBVENTION EN DOTATION D'EQUIPEMENT DES TERRITOIRES RURAUX (D.E.T.R.), PROGRAMME 20120 PRIORITE 4 « VOIRIE ET RESEAUX, ET TRAVAUX DIVERS » POUR CREATION TROTTOIRS AVEC EVACUATION DES EAUX PLUVIALES RUE PATRICK SIMIAND.

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil Municipal la nécessité de créer des trottoirs sur une partie de la rue Patrick Simiand pour la sécurité des riverains et de raccorder l'évacuation des eaux pluviales au réseau du tout à l'égout de la commune.

Il présente alors à l'assemblée un devis estimatif établi par la Société VERDAT à Pontpoint s'élevant à la somme de 19 862.50 € H.T., comprenant la création de trottoirs et les travaux d'assainissement.

Pour ce faire, il demande à l'assemblée délibérante de se prononcer sur ces travaux en sollicitant l'aide de l'Etat pour une subvention aussi élevée que possible en D.E.T.R..

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés, les membres du Conseil Municipal décident de :

- ACCEPTER la proposition de Monsieur le Maire telle que présentée ci-dessus.
- AUTORISER Monsieur le Maire à signer tous documents afférents à la réalisation de ces travaux de voirie.

4°/ DOSSIER DE DEMANDE DE SUBVENTION AU CONSEIL DEPARTEMENTAL DE L'OISE, PROGRAMME 2020, POUR REFECTION DU SOL DE LA SALLE DE TENNIS DE TABLE JEAN LEVOURCH.

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil Municipal la nécessité de refaire le sol de la salle de tennis de table qui est vétuste, et un frein aux compétitions et l'évolution des équipes de notre association sportive communale.

Il présente alors à l'assemblée un devis estimatif établi par la Société C.F. Peinture à Sacy le Petit, s'élevant à la somme de 22 008.75 €, comprenant toute la réfection du sol de la salle de tennis de table spécialement adapté à cette discipline.

Pour ce faire, il demande à l'assemblée délibérante de se prononcer sur cette réfection en sollicitant l'aide du Conseil Départemental de l'Oise pour une subvention aussi élevée que possible en.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés, les membres du Conseil Municipal décident de :

- ACCEPTER la proposition de Monsieur le Maire telle que présentée ci-dessus.
- AUTORISER Monsieur le Maire à signer tous documents afférents à la réfection du sol de la salle Jean Levourch.

5°/ DOSSIER DE DEMANDE DE SUBVENTION EN DOTATION D'EQUIPEMENT DES TERRITOIRES RURAUX (D.E.T.R.), PROGRAMME 2020 PRIORITE 2 « EQUIPEMENTS ET BATIMENTS COMMUNAUX ET INTERCOMMUNAUX » POUR REFECTION DU SOL DE LA SALLE DE TENNIS DE TABLE JEAN LEVOURCH.

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil Municipal la nécessité de refaire le sol de la salle de tennis de table qui est vétuste, est un frein pour les compétitions et l'évolution des équipes de notre association sportive communale.

Il présente alors à l'assemblée un devis estimatif établi par la Société C.F. Peinture à Sacy le Petit, s'élevant à la somme de 22 008.75 € H.T., comprenant toute la réfection du sol de la salle de tennis de table spécialement adapté à cette discipline.

Pour ce faire, il demande à l'assemblée délibérante de se prononcer sur cette réfection en sollicitant l'aide de l'Etat pour une subvention aussi élevée que possible en D.E.T.R..

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés, les membres du Conseil Municipal décident de :

- ACCEPTER la proposition de Monsieur le Maire telle que présentée ci-dessus.
- AUTORISER Monsieur le Maire à signer tous documents afférents à la réfection du sol de la salle Jean Levourch.

6°/ DOSSIER DE DEMANDE DE SUBVENTION AU CONSEIL DEPARTEMENTAL DE L'OISE, PROGRAMME 2020, POUR LE REMPLACEMENT DE MATERIELS INFORMATIQUES.

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil Municipal la nécessité de remplacer le matériel informatique du secrétariat de la mairie afin de :

- installer les nouvelles mises à jour des logiciels imposés par l'administration.
- acquérir et mettre en place un logiciel de paiement en ligne (pour la cantine, les locations de salle, les concessions de cimetières, etc.).
- passer au très haut débit.

Il précise que les deux postes existants seront ensuite utilisés par les adjoints au maire pour l'exercice de leurs missions.

Il présente alors à l'assemblée un devis estimatif établi par les organismes ADICO pour le renouvellement des 2 postes, installation et reprises des données, et par ISSOFT pour l'installation et la mise en service du logiciel de paiement en ligne.

L'estimation totale s'élève à 3 965.59 € HT, soit :

- ADICO : 1 076.14 € + 939.45 € = 2 015.59 € H.T.
- ISSOFT : 1 950.00 € H.T.

Par suite, il demande à l'assemblée délibérante de se prononcer sur ces acquisitions de matériels informatiques en sollicitant l'aide du Conseil Départemental de l'Oise pour une subvention aussi élevée que possible.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés, les membres du Conseil Municipal décident de :

- ACCEPTER la proposition de Monsieur le Maire telle que présentée ci-dessus.
- AUTORISER Monsieur le Maire à signer tous documents afférents au remplacement des matériels informatiques.

7°/ DOSSIER DE DEMANDE DE SUBVENTION EN DOTATION D'EQUIPEMENT DES TERRITOIRES RURAUX (D.E.T.R.), PROGRAMME 2020 PRIORITE 1 « DEVELOPPEMENT OU MAINTIEN DES SERVICES EN MILIEU RURAL » POUR LE REMPLACEMENT DE MATERIELS INFORMATIQUES.

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil Municipal la nécessité de remplacer le matériel informatique du secrétariat de la mairie afin de :

- installer les nouvelles mises à jour des logiciels imposés par l'administration.
- acquérir et mettre en place un logiciel de paiement en ligne (pour la cantine, les locations de salle, les concessions de cimetières, etc.).
- passer au très haut débit.

Il précise que les deux postes existants seront ensuite utilisés par les adjoints au maire pour l'exercice de leurs missions.

Il présente alors à l'assemblée un devis estimatif établi par les organismes ADICO pour le renouvellement des 2 postes, installation et reprises des données, et par ISSOFT pour l'installation et la mise en service du logiciel de paiement en ligne.

L'estimation totale s'élève à 3 965.59 € HT, soit :

- ADICO : 1 076.14 € + 939.45 € = 2 015.59 € H.T.
- ISSOFT : 1 950.00 € H.T.

Par suite, il demande à l'assemblée délibérante de se prononcer sur ces acquisitions de matériels informatiques en sollicitant l'aide du Conseil Départemental de l'Oise pour une subvention aussi élevée que possible.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés, les membres du Conseil Municipal décident de :

- ACCEPTER la proposition de Monsieur le Maire telle que présentée ci-dessus.
- AUTORISER Monsieur le Maire à signer tous documents afférents au remplacement des matériels informatiques.

8°/ PASSAGE DU FIOUL AU GAZ DE L'ENSEMBLE MAIRIE / ECOLE

Ce projet de travaux et la demande de subvention auprès de l'Etat et du Conseil Départemental seront présentés ultérieurement, n'ayant pas encore reçu les devis et éléments permettant de faire les études.

9°/ DESIGNATION CORRESPONDANT DEFENSE.

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal que le ministère des armées demande la nomination d'un correspondant défense au sein du conseil municipal.

Pour ce faire, Monsieur le Maire demande à l'assemblée un volontaire pour occuper cette mission.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés,

DESIGNE et NOMME Monsieur José DROUART, correspondant défense pour représenter la commune au sein du département.

... / ...

10° / ANNULE ET REMPLACE L'ELECTION DES MEMBRES DE LA COMMISSION D'APPEL D'OFFRES DU 09 JUIN 2020.

Vu la délibération n° 20_06_09_04 du 09 juin 2020 concernant la création des commissions communales et désignation des membres et, plus particulièrement la composition de la Commission d'Appel d'Offres (C.A.O.) ;

Vu les articles L.1411-5 et L.1411-2 du Code général des collectivités territoriales ;

Vu la lettre du 21 juillet 2020 de Monsieur le Sous-Préfet de Clermont concernant le contrôle de légalité ;

Considérant que la composition de la C.A.O. n'est pas conforme ;

Monsieur le Maire informe l'assemblée délibérante qu'il faut nommer un 6^{ème} conseiller municipal au sein de cette commission et répartir les titulaires et les suppléants ;

Pour ce faire, il convient d'annuler la composition de la C.A.O. sur la délibération du 09 juin 2020 et de la reformer.

Après discussion, Monsieur le Maire demande aux conseillers municipaux de se prononcer sur la validation de cette commission comme suit :

<u>Président</u> : M. Éric WARLOUZET	
<u>Titulaires</u>	<u>Suppléants</u>
M. Jean-Pierre BIELAWSKI	M. M. José DROUART
Mme Catherine MESTIRI	M. Jean-Marc PAPADIA
Mme Liliane JODIN	M. Patrick NALLOT

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, décident de :

CONFIRMER et VALIDER l'élection des membres de la commission d'appel d'offres telle que présentée ci-dessus.

11° / DESIGNATION DU COMMISSAIRE ENQUETEUR

La désignation du commissaire enquêteur pour la révision du Plan Local d'Urbanisme (P.L.U.) ne nécessite pas une délibération car il est désigné par le Tribunal Administratif d'Amiens.

A donc été nommé Monsieur FERTE, en charge de l'enquête publique de notre révision P.L.U.

1^{ère} permanence : mardi 15 septembre 2020.

Dernière permanence : mercredi 14 octobre 2020.

12° / VENTE DES PARCELLES CADASTREES SECTION A N° 2306 ET 1997.

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil Municipal le devenir des parcelles cadastrées section A n° 2306 et 1997 appartenant à la commune.

Au vu de leurs situations géographiques par rapport aux nouvelles constructions de l'aménagement de l'ancien site Leclerc projeté, route de Flandres, la Société BDM, souhaite acquérir ces deux parcelles pour finaliser son projet.

Pour ce faire, Monsieur le maire présente l'offre d'achat de la Société BDM aux membres du Conseil Municipal, à savoir :

- Parcelle cadastrée section A n° 2306 d'une superficie de 146 m²
- Parcelle cadastrée section A n° 1997 d'une superficie de 112 m²
au prix net vendeur de 70 € par m², soit un total de 18 060 €

Monsieur le Maire précise que la vente de ces parcelles sera confiée à Maître Axel ANTY, notaire à Liancourt et que les frais sont estimés à 2 300 €.

Monsieur le Maire demande à l'assemblée délibérante de se prononcer sur cette proposition de vente.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal, décident à l'unanimité des membres présents et représentés de :

- VENDRE les parcelles cadastrées section A n° 2306 et 1997, d'une superficie totale de 258 m² à la Société DBM au prix estimatif de 18 060 €.
- CONFIER la procédure de vente à Maître Axel ANTY, notaire à Liancourt et de PRENDRE EN CHARGE les frais de notaire estimés à 2 300 €.
- AUTORISER Monsieur le Maire à signer tous les documents afférents à cette vente de terrain.

13° / DECISION MODIFICATIVE N° 1 SUR BUDGET COMMUNE M 14 - ANNEE 2020.

Monsieur le Maire informe les membres du conseil municipal que suite à l'épidémie Covid 19, la commune doit rembourser les locations de salle n'ayant pu se faire.

Les acomptes de ces locations ayant été déposés en 2019, il convient d'abonder l'article 673 « titres annulés sur exercices antérieurs » pour pouvoir mandater les remboursements.

Pour ce faire il convient d'abonder certains articles et chapitres suivants pour assurer les écritures s'y rapportant, à savoir :

Section de FONCTIONNEMENT :

DEPENSES :

- | | |
|---|--------------|
| - Chapitre 67 « Charges exceptionnelles » | : + 260.00 € |
| ▪ Article 73 : Titres annulés sur ex. antérieurs » | : + 260.00 € |
| - Chapitre 022 « Dépenses imprévues » | : - 260.00 € |
| ▪ Article 22 : Dépenses imprévues de fonctionnement » | : + 260.00 € |

LE TOTAL DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT RESTE A 799 267.00 €

Monsieur le Maire demande à l'assemblée délibérante de se prononcer sur cette modification.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal, décident, à l'unanimité des membres présents et représentés d' :

ADOPTER la proposition de Monsieur le Maire telle que présentée ci-dessus.

14° / RECOUVREMENT EN NON-VALEUR.

Monsieur le Maire informe les membres du conseil municipal de la demande du trésorier de la commune, à savoir la mise en recouvrement en non-valeur concernant deux dépenses sur années antérieures.

Pour ce faire il convient de déclarer irrécouvrable ces deux sommes afin de régulariser et mettre à jour le compte de la commune en imputant à l'article 6541 « créances en non-valeur » la somme totale de 43.13 €.

Monsieur le Maire demande à l'assemblée délibérante de se prononcer sur cette régularisation.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal, décident, à l'unanimité de membres présents et représentés de :

- DECLARER irrécouvrable une sommes de 43.13 €.
- IMPUTER la somme de 43.13 € à l'article 6541 « créances en non-valeur » du budget communal 2020.

II. INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

Monsieur le Maire, communique à l'assemblée les informations suivantes :

- La téléphonie des 4 mobiles a été renégociée et remis en place par « La Poste ». En ce qui concerne la ligne fixe et l'internet, une nouvelle installation et configuration est en cours d'études. Orange semble le mieux placé pour le moment.
- Désignation des membres pour la mise en place des commissions intercommunales.
- Mardi 22 septembre matin, réunion du SCOT.
- Une présentation de la Communauté de Communes des Pays d'Oise et d'Halatte (C.C.P.O.H.) a eu lieu le samedi 12 septembre pour tous les élus afin de présenter les vice-présidents, qui ont exposé les contenus et les objectifs de leurs compétences.
- Lors de la dernière réunion communautaire, ont été nommés pour représenter la C.C.P.O.H. :
 - Mme Liliane JODIN pour l'ADICO (Association pour le Développement et l'Innovation numérique des Collectivités)
 - M. José DROUART pour le SMOA (Syndicat Mixte Oise Aronde)
 - M. Éric WARLOUZET pour l'EPFLO (Etablissement Public Foncier de l'Oise)
- M. Jérôme GODART a été désigné comme représentant de la commune au comité des Marais de Sacy.
- Gros soucis d'effectif au niveau des employés communaux : sur 10 salariés, 3 sont en arrêts (2 atsem, 1 agent technique). Le remplacement des atsem sera assuré par le Centre de Gestion de l'Oise. De plus, un agent technique n'a pas souhaité renouveler son contrat. Un recrutement a donc été effectué.
- La rentrée pour la restauration scolaire fonctionne bien. L'effectif augmente.
- Décès de Mme LASSALLE Huguette, épouse de M. LASSALLE qui officiait au nom des Anciens Combattants.
- Rentrée scolaire : 123 élèves (dont 25 extérieurs à Les Ageux)
 - Petite et Moyenne Section : 25 élèves
 - Grande section / CP : 24 élèves
 - CP / CE1 : 23 élèves
 - CE2 / CM1 : 25 élèves
 - CM1 / CM2 : 26 élèves (dont 20 en CM2, qui partiront en juin)L'équipe enseignante se compose de 8 professeurs des écoles (avec les décharges et temps partiels de certains enseignants).

- L'institut Médico Professionnel (IMPRO) compte 44 jeunes en formation. L'effectif va monter à 47. Des projets d'aménagement pour le profit de la commune peuvent être réalisés par ces jeunes dans le cadre de leur formation. Un contact a été pris au sujet de la rénovation de la pompe à incendie.
- La SICAE va installer de nouveaux compteurs d'ici la fin de l'année. Vous serez avisé par courrier.
- Nouvelle réglementation : Un fond de compensation devra être versé à la C.C.P.O.H.
- De nouveaux arrêtés du maire ont été pris pour respecter le village et la vie dans le village :
 - Dépôts sauvages
 - Regroupement de personnes
 - Lutte contre le bruit
- Nouvelles constructions :
 - permis accepté : 29 logements rue Patrick Simiand par le lotisseur NEXITY.
 - Le lotisseur BDM pour l'ancien site Leclerc attend la validation du Plan Local d'Urbanisme (P.L.U.) pour déposer son permis de construire. Il prévoit sur la structure au moins 1 place de parking par logement.
- Entreprise POISSON : Constat de vitesse excessive de certains camions ces derniers jours et des nuisances sonores. Un rappel a été fait auprès du dirigeant.
- P.L.U. Intercommunal : nous allons prochainement être amenés à délibérer pour oui ou non le transfert des P.L.U. communaux à la C.C.P.O.H. A réfléchir.
- Tract « anonyme » : dépôt de plainte à la gendarmerie pour utilisation illégale du logo de la commune. Nous avons reçu beaucoup de commentaires par mail concernant ce tract. M. Gérard DUMETZ, auteur de celui-ci est venu en mairie pour reconnaître qu'il avait commis quelques erreurs et que pour lui ce n'était qu'un sondage.
- Visite de plusieurs personnes souhaitant voir notre commune :
 - 30 juillet : M. PACCAUD Olivier, sénateur de l'Oise et Conseiller Départemental de l'Oise.
 - 21 septembre : M. BASCHER Jérôme, sénateur de l'Oise et Conseiller Départemental de l'Oise.
 - 28 octobre : Nadège LEFEBVRE, Présidente du Conseil Départemental de l'Oise
 - 22 octobre : Sous-préfet de Clermont

A COMMISSION DE CONTROLE

Monsieur le Maire, informe l'assemblée de la réglementation concernant la composition de la commission de contrôle (tenue des listes électorales). Il précise que ce n'est pas à nous de choisir les 3 membres (représentant de la commune, de l'Etat et du Tribunal de Grande Instance), mais que ce sont les instances eux-mêmes qui choisissent leurs représentants parmi une sélection de 3 noms comme suit :

- Etat (préfecture) : Mme COURTOIS Danielle, Mme DURANT Francine et M. Jean-Michel LEROUX.
- Tribunal : M. Bruno DE SMET, M. Francis GODART et M. Emmanuel PLUTON.
- Commune : Mme Françoise LESOT, M. Patrick NALLOT et Mme Isabelle PONCHAUX.

B. POINT BUDGETAIRE

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil Municipal la situation financière de la commune. Il présente un état comparatif de la situation au 31/08/2019 et 31/08/2020 et précise de prendre en compte le fait Covid sur l'année 2020.

C. INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES (suite)

Tour de table :

... / ...

- M. Jean-Pierre BIELAWSKI :
 - * Compte rendu commission « associations » :
 - Il n'y aura aucune soirée programmée.
 - Pour 2021 : pour chaque association, il sera l'utilisation de la salle Saint Georges sera gratuite 2 fois par an. Au-delà, il sera réclamé à l'association 100 € par prêt supplémentaire de la salle.
 - Prochaine réunion mi-novembre pour mise au point des différentes conditions d'utilisation.
 - * Des arbres ont abattus rue des Petits Saules et dans la rue des Pommiers à la demande des riverains. Il s'est avéré que les troncs de ces arbres étaient creux et qu'ils présentaient un caractère dangereux.
- M. José DROUART : Pour éviter l'accès des gens du voyage sur le stade, des blocs en béton ont été posés et nous en attendons encore une dizaine pour finir l'allée. Les frais seront supportés par la commune.
- M. Benoit GRZYWA : Réunion du S.I.T.T.E.U.R. (Syndicat Intercommunal du Transport et du Traitement des Eaux Usées de la Région de Pont Sainte Maxence) : Mise en place du bureau.
- M. Jérôme GODART : Il demande s'il ne serait pas plus pratique de mettre des portiques qui se rétractent par terre à la place des blocs béton ?

Réponse de M. le Maire : non, ils les arrachent.
- Mme Nathalie ROZANSKI-LAMBERT : Qu'est-ce qu'il en est du devenir concernant l'affaire du terrain rue du four à chaux qui est classé en non constructible ?

Réponse de M. le Maire : un courrier lui a été adressé lui rappelant les règles d'urbanisme, et principalement de la zone agricole et le risque inondations.
- Mme Sylvie SAGON :
 - * Rappeler sur le bulletin de ne pas stationner sur les trottoirs. De même que demande à la commission des travaux de réfléchir à un marquage de stationnement dans la rue des Pommiers.
 - * Problème de nettoyage dans les caniveaux de la rue des Acacias et des Erables.
 - * Qu'est-ce qu'il en est du remplacement des lampes dans la rue des Pommiers ?

Réponse de M. le Maire : nous attendons toujours d'en avoir quelques-unes à changer en même temps car le cout du déplacement de la nacelle est très onéreux. Un courrier de demande d'intervention est parti la semaine dernière à la SICAE.
- Mme Isabelle PONCHAUX : Elle informe l'assemblée qu'en tant d' « élu », il est possible d'avoir un crédit de 20 heures pour une formation.
- Mme Liliane JODIN :
 - * La randonnée pédestre s'est bien déroulée, selon les restrictions sanitaires en groupes de 2 fois 9 personnes.
 - * Révision du P.L.U. (Plan Local d'Urbanisme) : L'enquête publique a commencé ce matin et se terminera le 14 octobre prochain. Le commissaire enquêteur assurera une permanence 3 fois dans la commune, à la mairie.
Le dossier est consultable en mairie aux heures de permanence et sur le site de la commune.
La délibération d'arrêt du P.L.U. est prévue pour la fin de l'année, et le promoteur B.D.M. vivement cette délibération pour déposer le permis de construire.
- Mme Catherine MESTIRI :
 - * *Périscolaire* : la salle du périscolaire a été transféré dans la salle Saint Georges. Il a été ajouté un sanitaire adapté aux enfants.
Au vu de la hausse du nombre d'enfants (25), la C.C.P.O.H. a missionné 2 animateurs pour s'occuper du groupe.

- * Restauration scolaire : elle s'effectue en 2 groupes. Une atsem de l'école s'occupera principalement des petits de 3 ans.

- * C.C.A.S. (Centre Communal d'Action Sociale) :
 - 2 sorties sont prévues :
 - Cinéma le 15 octobre
 - Repas à l'Orangerie le 07 novembre.

 - 2 Nouvelles activités vont être mises en place :
 - Aide aux démarches Informatiques
 - Après-midi multi activités (jeux, couture, travaux manuels, etc. ...)

 - Organisation d'une dictée géante pour « jeunes » et « anciens ».

L'ordre du jour étant épuisé, la séance s'est levée à 22 h 55.